

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du mercredi 22 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire.

Présents : Mmes et MM Didier BALIVET, Philippe BOULANGER, Marie-Noëlle BOLZAN, Nicolas BRIOLLAND, Lydie CABUS, François CASTELLANI, Christel DIAKITE, Virginie GROUSBOIS, Michel LUBOUÉ, Philippe RICHARD, Patricia VILLATTE ;

Absents excusés : Mmes et MM, Catherine BILLIAT (donne pouvoir à Nicolas BRIOLLAND), Matthieu PRULIÈRE (donne pouvoir à Didier BALIVET), Yann MINOT, Antonia SANCHEZ ;

Secrétaire de séance : M. Michel LUBOUÉ.

ORDRE DU JOUR

I - VIE DE LA COMMUNE

- 1 - Protection santé des agents et participation de la commune
- 2 - Convention AuxR_M le bus (**délibération 2025-10-035**)
- 3 - Projet bibliothèque

II - FINANCES

- 1 - Acquisition de deux terrains rue du Moulin (**délibération 2025-10-036**)
- 2 - Transfert entre le chapitre 21 et le chapitre 23 en dépenses d'investissement

III - TRAVAUX

- 1 - Point sur les travaux de la commune
- 2 - Travaux rue des Chaumes

IV - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 24 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I - VIE DE LA COMMUNE

1 - Protection santé des agents et participation de la commune

Le maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, les communes ont l'obligation de proposer une protection santé à leurs agents avec une participation de la commune.

Groupama et le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne ont envoyé leur proposition. Celles-ci seront présentées aux agents après une étude comparative effectuée préalablement par les élus.

Le Conseil municipal devra se prononcer au mois de novembre : Les agents auront ainsi l'opportunité d'accepter ou non la couverture santé proposée par leur employeur.

La commission des finances se réunira pour échanger sur les propositions.

2 - Convention AuxR_M le bus

Délibération n°2025-10-035 : portant sur la convention AuxR_M le bus relative à la vente de titres de transports en mairie

Le maire souhaite apporter un nouveau service aux administrés du territoire du sud Auxerrois : AuxR_M le bus propose la signature d'une convention afin de permettre la vente de titres de transports au sein du dispositif de la mairie - maison France services.

Une formation spécifique sera apportée aux personnels de la collectivité afin de délivrer la plupart des titres de transports collectifs de la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal valide le projet de ce nouveau service à l'unanimité.

- Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **valide** la proposition de mettre au service des administrés la vente de titres de transports par la société Kéolis au travers d' AuxR_M le bus,

- **autorise** le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette décision.

3 - Projet bibliothèque

Une seconde réunion aura lieu le samedi 25 octobre 2025 à 11h00 dans les locaux de l'ancienne mairie. L'idée est de mesurer davantage les besoins pour lancer l'activité.

Le projet de la bibliothèque réunit à ce jour 18 bénévoles.

II - FINANCES

1 - Acquisition de deux terrains rue du Moulin

Délibération n°2025-10-036 : portant sur l'acquisition de deux terrains rue du Moulin

Le maire explique la genèse du projet d'acquisition de deux terrains situés le long de la rue du Moulin et jouxtant le lavoir communal. Il propose cet achat au regard de leur disposition à proximité du cœur du village de la place de l'église et de la salle polyvalente.

Le propriétaire souhaitait vendre à près de 3 € le mètre carré tandis que les Domaines sollicités par la collectivité envisageait une valeur près de 0,30 € du mètre carré au regard notamment de la situation des terrains en zone rouge du PPRI. La négociation avec le vendeur a permis de statuer sur l'acquisition des deux parcelles « rue du Moulin » pour une valeur de 15 000 €, soit 1,20 € le mètre carré. Il s'agit des terrains A 1254 de 351 m² et A 1652 de 12 148 m².

- **Considérant** la situation des deux terrains qui mènent directement au bras de l'Yonne,

- **Considérant** le ruisseau qui suit le lavoir communal qui est un vrai espace de fraîcheur en devenir pour la collectivité et l'ensemble des habitants,

- **Considérant** le cœur du village jouxtant ces deux parcelles permettant d'envisager d'utiliser ce pré comme un lieu futur de promenade, éventuellement de manifestations communales,

- **Considérant** le prix d'acquisition par la commune le 30/11/2006 d'une partie de ces mêmes terrains au prix de 1,00 € le mètre carré,

- **Vote** : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **valide** l'acquisition des terrains A 1254 de 351 m² et A 1652 de 12 148 m² pour un montant de 15 000,00 €, soit 1,20 € du mètre carré ;

- **dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune ;

- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

2 - Transfert de crédits entre le chapitre 21 et le chapitre 23 en dépenses d'investissement

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de transférer la somme de 700,00 € du chapitre 21 au chapitre 23 pour clôturer le paiement du chantier de la nouvelle mairie / France services / Agence postale communale.

Cela permettra de solder le chapitre de la nouvelle mairie.

III – TRAVAUX

1 - Point sur les travaux de la commune

Le plombier est intervenu le 21 octobre 2025 pour la révision annuelle des bâtiments communaux.

Une autre intervention est également prévue sur la fuite d'eau de l'école maternelle.

L'électricien interviendra mercredi 29 octobre 2025 pour des travaux d'électricité au sein de l'école et de la nouvelle mairie.

2 - Travaux rue des Chaumes

Après interrogation de la préfecture concernant la procédure à suivre dans le cas des travaux de la rue des Chaumes, il est nécessaire de mettre en place un MAPA (**M**arché **À** Procédure **A**daptée) puisque la totalité des travaux dépasse le seuil de 100 000,00 € HT.

Le vote est donc reporté.

IV - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Le maire informe les élus que la CA a validé le principe de proposer une mutuelle intercommunale.

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La commission des associations se déroulera courant novembre.

La commission électorale a été arrêtée au lundi 1^{er} décembre 2025 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 21h00.

Délibérations du 22 octobre 2025	Numéro
Convention AuxR_M le bus	2025-10-035
Acquisition de deux terrains rue du Moulin	2025-10-036